

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (FCI) (AISBL)

Place Albert 1^{er}, 13, B – 6530 Thuin (Belgique), tel : +32.71.59.12.38, internet : <https://www.fci.be>

RÈGLEMENTS FCI POUR LES CONCOURS INTERNATIONAUX DE TROUPEAU, STYLE TRADITIONNEL « FCI-IHT TS »

(à l'exclusion du Border Collie)



1^{er} mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. INTRODUCTION	3
2. CONDITIONS GÉNÉRALES.....	3
3. CLASSES DE COMPETITION	3
4. CONDITIONS SPÉCIFIQUES.....	3
4.1. Terrain et ses équipements	3
4.2. Nombre de brebis.....	4
4.3. Temps de parcours	4
5. EXERCICES	5
5.1. Les exercices liés au contrôle du troupeau	5
5.2. Les exercices liés à la conduite	5
5.3. Comportement.....	5
6. ÉVALUATION DES EXERCICES.....	5
6.1. Les exercices liés au contrôle du troupeau	5
6.2. Les exercices liés à la conduite	8
6.3. Comportement.....	9
7. ÉVALUATION	9
7.1. Répartition des points	9
7.2. Qualificatifs	11
7.3. Classement.....	11
8. DISPOSITIONS DE CLÔTURE	11
ANNEXE 1 FEUILLES D'ÉVALUATION RECOMMANDÉES « FCI-IHT-1 TS », « FCI-IHT-2 TS », « FCI-IHT-3 TS »	11

N.B.: Les termes se référant à des personnes physiques sont applicables à la fois au genre et au nombre.

1. INTRODUCTION

- 1.1. Les concours internationaux de troupeau de la FCI en style traditionnel (FCI-IHT TS) ont été développés afin de préserver la capacité du chien à manipuler un troupeau et d'obtenir cette aptitude grâce au travail de nombreuses générations de chiens de berger sur troupeaux de moutons. Les règlements FCI-IHT TS sont définis dans ce sens.
- 1.2. Les races éligibles pour participer au style traditionnel (TS) ont des origines et des styles de travail sur troupeau différents. Certaines races ont évolué dans le travail de rive (protection de limites) dans les zones agricoles, d'autres contrôlent le mouvement des troupeaux et les conduisent vers des pâturages en traversant des sentiers et des routes.
- 1.3. Dans le TS, il y avait et il y a toujours des contacts quotidiens de l'agriculteur / berger avec son troupeau pour le nourrir ou le faire paître dans des zones non clôturées. Leurs brebis n'ont peur ni des humains ni des chiens, mais ils les respectent. Les brebis font confiance à leur berger et sont prêtes à le suivre dans de nouveaux pâturages ou à être traites.
- 1.4. Dans le FCI-IHT TS, les chiens doivent prouver qu'ils ont les qualités pour être un chien de ferme ou un chien de troupeau. La tâche des chiens est de manipuler le troupeau en les faisant entrer ou sortir d'un enclos, en contrôlant le mouvement du troupeau dans des manœuvres simples et en ramenant les brebis qui s'éloignent du troupeau.
- 1.5. La FCI s'attache à proposer des exercices que tous les chiens de TS sont capables de réaliser ; tout en tenant compte des différentes aptitudes et styles de travail de chaque race.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 2.1. Les grands principes de la FCI-IHT TS sont décrits dans les « CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS TROUPEAU FCI (FCI-NHAT – FCI-HWT – FCI-IHT) ».
- 2.2. Le FCI-IHT TS doit être reconnu par tous les membres et partenaires contractuels de la FCI.

3. CLASSES DE COMPETITION

- 3.1. Les compétitions se déroulent dans trois classes de difficulté ; FCI-IHT-1, FCI-IHT-2 et FCI-IHT-3.
- 3.2. Les différences entre les classes sont les suivantes :
 - a) des exigences beaucoup plus strictes sur les compétences du chien ;
 - b) relativement moins de temps pour terminer tous les exercices ;
 - c) plus de temps pour garder les moutons dans la zone de pâturage ;
 - d) un parcours plus long ;
 - e) une zone de pâturage partiellement ou non clôturée ;
 - f) des distances plus ou moins longues entre les obstacles ;
 - g) plus d'exercices, plus de passages difficiles.
 - h) Le nombre de brebis peut varier dans les différentes classes (le nombre de brebis peut être plus élevé dans les classes supérieures pour rendre le passage des obstacles plus difficile).

4. CONDITIONS SPÉCIFIQUES

4.1. Terrain et ses équipements

- 4.1.1. **Terrain** – une surface de 50 x 100 mètres au minimum, de préférence encore plus grande ; il peut y avoir des obstacles naturels tels que des arbres, mais ils doivent être clairement définis.

Une clôture est recommandée, mais celle-ci peut être naturelle ou artificielle.

- 4.1.2. **Zone de pâturage** – avec un périmètre d’au moins 80 mètres ; carré ou rectangulaire. De préférence avec de la végétation pour que les moutons puissent brouter. Les limites de la zone de pâturage doivent être marquées, par exemple par des poteaux (tiges) sur les bords, du sable, de la sciure de bois, un sillon labouré, etc., idéalement des limites naturelles comme un chemin ou une bande fauchée. La zone de pâturage peut être clôturée sur un ou deux côtés ou sans clôture.
- 4.1.3. **Passages** – ils peuvent être fabriqués à la fois à partir d’objets naturels (balles de foin, clôtures, murs de pierre) et de panneaux portables spéciaux (barrières). Les barrières doivent être adaptées pour construire différentes combinaisons de passages. Chaque type de passage peut avoir plusieurs variantes, avec une performance plus élevée et un degré de difficulté plus élevé. Certains peuvent également être pris de différentes manières ; en y entrant ou en sortant de différents côtés. Les passages doivent être sécurisés pour les animaux et/ou les conducteurs. Le juge peut choisir ses propres variantes de passages ou la façon dont ils doivent être passés.
- 4.1.4. **Parc de sortie** – avec une taille adaptée au troupeau (la forme n’est pas prescrite, elle peut être ovale, carrée ou rectangulaire), avec une porte d’au moins 2 mètres de large, idéalement sur des charnières et avec un système qui empêche l’ouverture par les brebis ou par le chien.
- 4.1.5. **Parc de rentrée** – peut être le même que le parc de sortie ou peut être à un autre endroit sur le site et il peut être plus petit que le parc de sortie. En FCI-IHT-3, il peut s’agir d’une bétailière (pour y charger les brebis).
- 4.1.6. **Parcours** – se déroule sur un chemin naturel ou simulé avec des passages et des exercices naturels et/ou artificiels.
- 4.1.7. **Marquages** – des poteaux, d’autres objets ou des éléments naturels doivent être présents pour marquer les changements de direction (au moins 4), la zone d’arrêt (au moins 4), la zone de pâturage (au moins 4) ou les zones à éviter.
- 4.1.8. **Passage de véhicule** – uniquement en FCI-IHT-3, il doit y avoir une voiture ou un autre type de transport pour simuler la circulation sur une route.

4.2. Nombre de brebis

- 4.2.1. Le troupeau pour chaque parcours doit être composé d’un minimum de 10 brebis, de préférence plus.
- 4.2.2. L’organisateur doit limiter le nombre total de participants par rapport au nombre total de brebis disponibles, dans le respect des règles du bien-être animal.

4.3. Temps de parcours

4.3.1. Le juge déclenche le chronomètre lorsque le conducteur touche la porte pour l’ouvrir et se termine lorsque celui-ci a fermé la porte après avoir rentré les brebis. Si l’équipe ne parvient pas à terminer les exercices dans le délai imparti de maximum :

- a) 25 minutes en FCI-IHT-1 ;
- b) 30 minutes en FCI-IHT-2 ;
- c) 35 minutes en FCI-IHT-3 ;

ou moins lorsque le juge le décide. Ce doit alors être le même temps pour tous les participants, qui doivent en être informés à l’avance.

Seuls les points des exercices terminés acquis dans le délai imparti sont comptabilisés.

4.3.2. Terminer les exercices rapidement n’est pas la preuve d’une bonne performance. Il appartient au conducteur de planifier le temps nécessaire à la réalisation des exercices très soigneusement.

5. EXERCICES

5.1. Les exercices liés au contrôle du troupeau

- 5.1.1. **Parc de sortie** – contrôle du troupeau en sortie de parc.
- 5.1.2. **Stop** – contrôler la stabilisation du troupeau.
- 5.1.3. **Pâturage** – garder les limites de la zone pendant que les brebis paissent / mangent et ne sortent pas de la zone de pâturage.
- 5.1.4. **Prise de brebis** – maintenir le troupeau lorsque le conducteur attrape une brebis.
- 5.1.5. **Séparation** – Seulement en FCI-IHT-3, certains moutons doivent être séparés du reste du troupeau. La séparation remplace l'exercice « prise de brebis ».
- 5.1.6. **Protection de culture** – uniquement en FCI-IHT-2 et FCI-IHT-3 : protection d'une zone interdite (végétation ou autres cultures) contre les moutons.
- 5.1.7. **Passage de véhicule** – uniquement en FCI-IHT-3 ; protéger les moutons contre une voiture ou un autre type de transport lors d'une simulation de circulation sur une route.
- 5.1.8. **Rentrée** – stabiliser le troupeau avant de rentrer les moutons dans le parc ou un autre lieu de repos à la fin d'un parcours.

5.2. Les exercices liés à la conduite

- 5.2.1. **Déplacement** – guider le troupeau aller et retour sur le chemin de la zone de pâturage.
- 5.2.2. **Passages** – par exemple : pont, barrière, chute, carrefour, slalom, couloir de tri.
- 5.2.3. **Travail à distance** – rassembler les moutons sur différentes distances dans les différentes classes et amener le troupeau au conducteur.
- 5.2.4. **Pousse** – éloigner les moutons du conducteur.

5.3. Comportement

Évaluation de l'activité fonctionnelle, du style, de la puissance et de la douceur du chien, et coopération avec le conducteur.

6. ÉVALUATION DES EXERCICES

6.1. Les exercices liés au contrôle du troupeau

6.1.1. Parc de sortie

But:

Le chien sort les brebis du parc, dans le calme et sans stress.

Description:

La tâche est basée sur le fait que dans la pratique de TS, les moutons connaissent le chien et le berger. Au début d'un parcours, le conducteur peut emmener son chien autour du parc et présenter le chien aux brebis à l'extérieur du parc.

Le juge déclenche le chronomètre lorsque le conducteur touche la porte pour l'ouvrir. Le conducteur peut entrer dans le parc avec le chien pour observer le comportement du troupeau et lui présenter le chien à l'intérieur du parc. Ensuite, le conducteur place le chien près de la barrière pour empêcher les moutons de sortir. Une fois que le conducteur a ouvert la porte, le chien sortira les moutons du parc. Le conducteur et le chien stabilisent le troupeau à l'extérieur du parc et le conducteur ferme la porte pendant que le chien contrôle le troupeau. L'évaluation de la sortie se termine lorsque le conducteur envoie le chien pour ramener le troupeau.

Erreurs graves :

Le chien presse les moutons ou les poursuit et les divise. Leur sortie est trop rapide ou si un mouton qui était déjà à l'extérieur retourne à l'intérieur.

6.1.2. Arrêts du troupeau

But:

Comme le troupeau doit parfois s'arrêter sur le chemin aller et retour des pâturages, par exemple avant un carrefour où passent les véhicules, les exercices comprennent également l'arrêt du troupeau et la protection de la ligne d'arrêt.

Description:

Le troupeau doit être arrêté dans un espace délimité et de façon active par le chien qui protège également la ligne d'arrêt après l'arrêt du troupeau. Dès que le troupeau a été stabilisé, le conducteur se rend à la ligne d'arrêt prédéfinie et regarde des deux côtés, comme s'il traversait un vrai carrefour.

Erreurs graves :

Le chien ou le troupeau dépasse la ligne d'arrêt dans le sens du mouvement, ou le chien n'a pas été impliqué dans l'arrêt du troupeau.

6.1.3. Pâturage

But:

Le pâturage des moutons est décrit au point 4.1.2. Calmer et faire paître les moutons est l'un des exercices les plus importants. Les moutons ne doivent pas être dérangés et stressés pour pouvoir paître. Cependant, il est aussi important qu'ils ne paissent pas en dehors de la zone de pâturage.

Description:

Après avoir emmené les moutons dans la zone de pâturage (de préférence en son centre), le conducteur et le chien doivent quitter la zone de pâturage. Le conducteur ordonne au chien de garder les limites de la zone de pâturage. Les moutons peuvent commencer à paître, ou du moins se calmer au cas où ils ne voudraient pas manger. Il suffit généralement que le troupeau paisse paisiblement :

- a) en FCI-IHT-1: environ 2:00 minutes;
- b) en FCI-IHT-2: environ 2:30 minutes;
- c) en FCI-IHT-3: environ 3:00 minutes;

ou plus si le juge décide (la même chose pour toutes les équipes de cette classe).

La tâche du conducteur et du chien est de veiller à ce que le troupeau reste dans la zone de pâturage, mais si un mouton quitte l'espace, le chien doit le ramener. La façon dont un chien garde les limites de la zone de pâturage dépend du style de travail spécifique de sa race. Ce qui est important, c'est que le chien observe les moutons et les garde dans la zone définie de sa propre initiative. Le juge donne un signal lorsque le conducteur doit donner l'ordre au chien de lui ramener le troupeau par lui-même pour quitter la zone de pâturage.

Erreurs graves :

Les moutons quittent la zone définie parce que le chien n'a pas réussi à la garder ; ou si le chien chasse les moutons.

6.1.4. Prise de brebis

But:

Le conducteur doit attraper une brebis alors que le chien garde le troupeau immobilisé.

Description:

Pendant que le troupeau est immobilisé (n'importe où, mais de préférence à l'intérieur de la zone de

pâturage ou de la zone d'arrêt) et calme dans l'espace indiqué, le conducteur attrape et tient brièvement une brebis. Pendant ce temps, le chien doit contenir le reste du troupeau dans l'espace indiqué, si possible de sa propre initiative.

En FCI-IHT-1, le conducteur doit attraper une brebis au hasard.

En FCI-IHT-2, le conducteur doit attraper une brebis marquée par le cou ou la patte et l'amener à l'extérieur du troupeau.

En FCI-IHT-3, le conducteur doit attraper une brebis marquée par le cou ou la patte, l'amener à l'extérieur du troupeau et / ou asseoir la brebis et / ou enlever le collier de la brebis et l'agiter au-dessus de sa tête.

Le conducteur est autorisé à utiliser un crochet de berger pour attraper les moutons.

Erreurs graves :

Le chien ne tient pas bien le troupeau.

6.1.5. Protection de culture

But:

Pendant que les brebis suivent le conducteur, le chien doit empêcher les moutons de pénétrer dans une zone interdite avec par exemple de la végétation

Description:

Le chien doit se déplacer d'avant en arrière du côté approprié du troupeau en bordure du chemin sur lequel le troupeau se déplace, montrant aux moutons que la végétation ne leur est pas destinée. Si un mouton quitte le chemin et entre dans la zone interdite, le chien doit l'y reconduire.

Erreurs graves :

Le chien ne garde pas bien la zone interdite.

6.1.6. Passage de véhicule

But:

Les brebis suivent le conducteur sur la route, tandis que le chien protège le troupeau du véhicule en mouvement – un véhicule en mouvement constitue un danger pour les moutons.

Description:

Lorsque le troupeau se déplace sur la route, le chien doit garder le côté approprié de la route libre de circulation en se déplaçant d'avant en arrière de ce côté du troupeau. Cet exercice peut être effectué sur une route réelle ou sur une route simulée qui peut remplacer les conditions se produisant sur une route réelle. La route doit être clairement délimitée et au moins un de ses côtés doit être marqué de manière si distincte que le troupeau puisse s'y orienter pendant le déplacement. Il est suggéré de clôturer un côté de la route, afin qu'un chien avide ne pousse pas le troupeau hors de la route. Le juge peut n'inclure qu'une seule direction de déplacement du véhicule (généralement dans la direction opposée au déplacement du troupeau).

Erreurs graves :

Le chien ne garde pas bien les moutons.

6.1.7. Rentrée

But:

Pour amener les moutons à leur lieu de repos, l'enclos (ou une bétailière avec rampe de chargement en FCI-IHT-3), de manière calme pour éviter les blessures, les moutons ne doivent pas retourner trop rapidement au parc ; la bousculade au niveau de la porte n'est pas souhaitable.

Description:

Cela doit être accompli par le travail actif du chien sous les ordres du conducteur : cela doit être fait calmement et sans précipitation. Près de l'enclos, le troupeau doit être stabilisé et maintenu en place

par le chien, tandis que le berger ouvre la porte.

Dès que tous les moutons sont à l'intérieur de l'enclos, le conducteur ferme la barrière pendant que le chien bloque l'ouverture de la porte. La fermeture de la porte signifie la fin du parcours et l'arrêt du chronomètre.

Erreurs graves :

Le chien n'est pas en mesure de garder les moutons immobilisés ou de les enfermer à nouveau, ou si un mouton qui était déjà à l'intérieur ressort de l'enclos.

6.2. Les exercices liés à la conduite

6.2.1. Déplacement

But:

Lors du passage sur le chemin aller et retour vers la zone de pâturage, le chien doit démontrer qu'il est capable de contrôler le troupeau afin que celui-ci se déplace, change de direction calmement et en douceur, sans stress.

Description:

Rassembler les moutons pour qu'ils arrivent vers le conducteur calmement et sans stress. Le chien doit accompagner le troupeau de manière calme et ininterrompue. Le juge doit marquer 4 places pour un changement de direction (un poteau, un arbre, le coin extérieur d'une clôture, etc.) à passer sur le chemin réel ou simulé. Le chien doit travailler à une distance appropriée du troupeau pour éviter toute pression inutile. Le mouvement du chien autour des moutons doit être calme, afin que les moutons changent de direction calmement, les empêchant de s'entasser autour du conducteur ou, au contraire, de s'éloigner trop du conducteur.

Erreurs graves :

Le chien perd le contrôle du troupeau, si le chien n'est pas en mesure d'influencer le troupeau, ou si un mouton prend un raccourci. Le chien chasse les moutons ou les poursuit et les sépare.

6.2.2. Passages difficiles

But:

Le chien doit démontrer qu'il est capable de conduire le troupeau dans les passages calmement et en douceur, sans stress. Un passage difficile doit démontrer et tester les situations auxquelles un berger pourrait être confronté avec son chien lorsqu'il travaille dans une ferme.

Description:

Le pont doit être inclus dans toutes les classes.

Le nombre de passages et la manière dont ils doivent être pris dépendent de la classe de difficulté dans laquelle les compétitions sont organisées :

- a) en FCI-IHT-1 : le pont et 1 passage facile (différentes portes et slalom) ;
- b) en FCI-IHT-2 : le pont, 1 passage facile et 1 passage difficile (c.-à-d. chute, slalom) ;
- c) en FCI-IHT-3 : le pont, 2 passages difficiles et 1 passage très difficile (c.-à-d. croix maltaise, carrefour, Y, couloir de tri, bétailière, travail à distance).

Le juge doit commencer à évaluer le passage lorsque les moutons sont à environ 10 mètres. Pour obtenir tous les points, tous les moutons doivent passer l'obstacle. Le jugement se termine lorsque les moutons sont sous le contrôle du chien après l'obstacle.

Erreurs graves :

Le chien n'a pas assez de puissance pour pousser les moutons dans l'entrée du passage, un ou plusieurs moutons ne passent pas dans l'obstacle. Le chien n'est pas capable de garder les sorties latérales d'un passage.

6.3. Comportement

But:

Le juge évalue l'activité fonctionnelle, la douceur du chien et la coopération avec le conducteur lors de la réalisation des exercices, du début à la fin du parcours. Le chien doit également être autonome, pas seulement obéir aux ordres. Une bonne coopération entre le conducteur et le chien se reflète dans la façon dont le chien répond aux ordres.

Description:

Le juge évalue principalement l'aptitude du chien au travail sur troupeau, ce qui se reflète dans le style de travail de sa race. Le juge évalue la puissance du chien, son sens du point d'équilibre, l'initiative du chien et son désir de travailler. Plus le chien a de caractéristiques négatives, moins il peut obtenir de points pour son comportement. Si le chien n'est pas actif de sa propre initiative, il est difficile de le motiver à bien fonctionner.

Les ordres doivent clairement avoir une influence sur le comportement du chien, ils doivent être donnés calmement et de manière convaincante. Dans des circonstances plus difficiles et avec des moutons « plus difficiles », le juge devrait en tenir compte ou évaluer positivement la façon dont le conducteur et le chien la gèrent.

Erreurs graves :

Le chien ignore les ordres. Le chien a peu d'intérêt pour les moutons.

Erreurs disqualifiantes :

Attraper ou mordre des moutons.

7. ÉVALUATION

7.1. Répartition des points

7.1.1. Le juge décide du nombre de points à retirer pour chaque tâche (il peut s'agir de tous les points pour une tâche).

7.1.2. Le juge ne peut enlever que des points entiers (pas la moitié ou moins).

7.1.3. Tableau des points du juge classé en fonction des expériences de concours. Aucun sous-point prédéfini ne donne plus de liberté à la décision du juge.

Nom des exercices	FCI-IHT-1	FCI-IHT-2	FCI-IHT-3
<u>Contrôle du troupeau</u>	55	55	60
Sortie	10	10	10
Arrêt(s)	15	15	20
Pâturage	15	15	15
Prise de brebis	5	5	5
<i>Rentrée</i>	10	10	10
<u>Conduite</u>	25	35	50
Déplacement			
Travail à distance			
Pousse			
Protection de culture	-		
Passage de véhicule	-	-	
Séparation (remplace « prise de brebis »)	-	-	

<u>Passages</u>	10	20	30
Pont			
Passage facile			-
Passage difficile	-		
Passage difficile	-	-	
Passage très difficile	-	-	
<u>Comportement</u>	10	10	10
Capacité naturelle			
Douceur			
Intelligence d'exécution			
Obéissance			
<u>Total des points</u>	100	120	150

7.2. Qualificatifs

7.2.1 Tableau des qualificatifs : La base des qualificatifs est le pourcentage du résultat, qui doit être calculé comme suit : Pourcentage (%) = 100 * points gagnés / total des points

Qualificatif	Abréviation	Pourcentage (%)
Excellent	EXC	90 - 100 %
Très bon	VG	80 - 89 %
Bon	G	70 - 79 %
Insuffisant	NP	moins de 70 %
Aucun point attribué	NPA	0 % (aucun point)
Retiré	RET	0 % (aucun point)
Disqualifié	DIS	0 % (aucun point)

7.3. Classement

7.1.4. Les FCI-IHT sont des épreuves dans lesquelles un classement et un vainqueur sont annoncés ; les 3 premières places ne peuvent pas être partagées (pas d'ex-aequo).

7.1.5. Si les chiens ont des points égaux, le chien qui a le plus de points pour la conduite gagne (après cela, les points pour la sortie, puis les points selon l'ordre de la feuille des points du juge).

8. DISPOSITIONS DE CLÔTURE


8.1. Les présentes règles remplacent intégralement les règles en vigueur depuis le 1er février 2019.

8.2. Ces règles ont été approuvées lors de la réunion de la Commission des chiens de troupeau de la FCI qui s'est tenue à Dortmund (DE) les 9 et 10 juillet 2022.

8.3. Ces règles ont été approuvées par le Comité général de la FCI à Budapest en mars 2023. Elles entrent en vigueur à partir du 1er mai 2023.

8.4. En cas de divergences de traduction, le texte anglais est considéré comme l'original.

ANNEXE 1 FEUILLES D'ÉVALUATION RECOMMANDÉES « FCI-IHT-1 TS », « FCI-IHT-2 TS », « FCI-IHT-3 TS »

 FEUILLE DE POINTAGE FCI-IHT-1 TS					N° de catalogue	
					N° de départ	
Événement			Lieu		Date	
Nom du chien					Né	
No de pédigrée			Puce		Sexe	
Propriétaire					Race	
Conducteur					Numéro de club et de membre (TNo)	
Exercices	Max	Pénalités	Score	Temps max. 25:00 min	Temps	
Sortie	10			Contrôle du troupeau (max. 55)		
Arrêts	15					
Pâturage (2:00 min)	15					
Prise de brebis	5					
Rentrée	10					
Déplacement				Conduite (max. 25)		
Travail à distance						
Pousse						
Pont				Passages (max. 10)		
Passage facile						
Capacité naturelle				Comportement (max. 10)		
Douceur						
Intelligence d'exécution						
Obéissance						
Total des points (b):	100	Total gagné (a):		Pourcentage (%) (100*a/b) =	Qualificatif	Rang
Juge, nom, signature				Autorisation par		



**FEUILLE DE
POINTAGE
FCI-IHT-2 TS**

N° de catalogue

N° de départ

Événement				Lieu		Date	
Nom du chien						Né	
No de pédigrée				Puce		Sexe	
Propriétaire						Race	
Conducteur							
Exercices	Max	Pénalit és	Score	Temps max. 30:00 min		Temps	
Sortie	10			Contrôle du troupeau (max. 55)			
Arrêts	15						
Pâturage (2:30 min)	15						
Prise de brebis	5						
Rentrée	10						
Déplacement				Conduite (max. 35)			
Travail à distance							
Pousse							
Protection de culture							
Pont				Passages (max. 20)			
Passage facile							
Passage difficile							
Capacité naturelle				Comportement (max. 10)			
Douceur							
Intelligence d'exécution							
Obéissance							
Total des points (b):	120	Total gagné (a):		Pourcentage (%) (100*a/b) =	Qualificatif	Rang	
Juge, nom, signature				Autorisation par			



FEUILLE DE POINTAGE

FCI-IHT-3 TS

N° de catalogue

N° de départ

Événement				Lieu		Date	
Nom du chien						Né	
No de pédigrée				Puce		Sexe	
Propriétaire						Race	
Conducteur						Numéro de club et de membre (TNo)	
Exercices		Max	Pénalités	Score	Temps max. 35:00 min		Temps
Sortie		10			Contrôle du troupeau (max. 60)		
Arrêts		20					
Pâturage (3:00 min)		15					
Prise de brebis		5					
Rentrée		10					
Déplacement					Conduite (max. 50)		
Travail à distance							
Pousse							
Protection de culture							
Passage de véhicule							
Séparation (remplace la prise de brebis)							
Pont					Passages (max. 30)		
Passage difficile							
Passage difficile							
Passage très difficile							
Capacité naturelle					Comportement (max. 10)		
Douceur							
Intelligence d'exécution							
Obéissance							
Total des points (b):		150	Total gagné (a):		Pourcentage (%) (100*a/b) =	Qualificatif	Rang
Juge, nom, signature					Autorisation par		